

COMPTE-RENDU DU CM DU 17 DECEMBRE 2015

Ouverture de la séance à 20h42

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur Arnaud DE MEULEMEESTER qui a donné procuration à Madame Brigitte PUECH
- Monsieur Jean-Arnaud MORMONT qui a donné procuration à Monsieur Marc VIVIEN
- Monsieur Philippe JADOT qui a donné procuration à Madame Maryline GYSEN
- Madame Nathalie JAUDINOT qui a donné procuration à Monsieur Dominique HUET
- Madame Stéphanie VIGUIER qui a donné procuration à Monsieur Daniel BOULLAND

Madame LEOGANE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2015 a été approuvé à l'unanimité des présents.

II. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L-2122.22 DU CGCT

Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L 2212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n°35-2015 – 25/11/2015 - Passation d'un contrat de prestations de services relatif à la divagation des animaux et à l'exploitation de la fourrière animale – Société d'Assistance pour la Contrôle des Populations Animales – SAS SACPA.

III. POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

1- DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à l'exposé de Gérard COUTÉ, le Conseil municipal, à **la majorité, 21 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguié, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)** adopte la décision modificative n°3.

2- OUVERTURE DE CREDITS

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente. Le Conseil municipal, à **l'unanimité des présents**, autorise Madame le Maire à faire appliquer l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 à hauteur maximale de 188 251.71 €, soit 25 % de 753 006.87 €.

3- CREATION DE POSTE

Sur le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT, le Conseil municipal, à **l'unanimité des présents**, décide de créer 1 poste en vue du recrutement d'un animateur sur les temps périscolaires au vue de l'augmentation de la fréquentation des centres de loisirs.

4- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(20h46 arrivée de Monsieur DEGHANI-AZAR)

Sur le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de modifier le tableau des effectifs pour permettre la création d'1 poste.

5- PROROGATION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX

Madame Marie-Claude FARGEOT expose aux membres de l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP devait remplacer la PFR à compter du 1er janvier 2016. Cependant, les textes pour la Fonction Publique Territoriale ne sont pas encore parus. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de maintenir la prime de fonctions et de résultats (PFR) des attachés jusqu'à l'instauration de la RIFSEEP.

6- ATTRIBUTION DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

La nouvelle réglementation issue des décrets susvisés de 2012 et 2013 instaure le paiement des charges locatives par l'agent logé. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte la liste des emplois justifiant l'attribution de logement.

7- CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIERE

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation financière au titre de la surcharge foncière et autre aide directe relative à une opération de 88 logements sociaux avenue du Château, sur la commune de Ballainvilliers, au sein d'une opération de 126 logements.

8- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

En 2016, le recensement se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, sous le contrôle de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à recruter et rémunérer 8 agents recenseurs et 2 agents coordinateurs communaux pour réaliser cette enquête.

9- DESIGNATION RESIDENDE DE L'ALBIZIA

La SCI Ballainvilliers Château Domaines (NEXITY) a obtenu un permis de construire en date du 10 décembre 2013, modifié le 08.09.2014 pour la construction de 126 logements, sis Lieudit Les Graviers, dont 88 logements sociaux 3^{ème} âge sis 101 Route de la Grange aux Cercles. Mme le Maire, propose de dénommer cette résidence comportant 88 logements : Résidence ALBIZIA (ceci en raison de la plantation d'un ALBIZIA à proximité de cette résidence). Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la dénomination.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance,